

Dans la vue de se procurer des votes pour un des candidats, plusieurs de mes *settlers* furent sollicités par un individu trop méprisable pour être placé devant le public, et à la malice duquel j'étais exposé, et on leur fit promesse que par l'influence du candidat, ils obtiendraient les octrois gratuits des terres qu'ils avaient acquises de moi.

Cette espérance était fondée sur ce que les noms des parties étaient insérés dans les patentes, comme je l'ai déjà expliqué, les personnes qui furent ainsi sollicitées ayant été empêchées de communiquer avec moi à ce sujet, agirent sur cette espérance mal fondée, et virent en conséquence. Pour accomplir les promesses faites à ces gens, il devint nécessaire d'établir les accusations auxquelles le Comité a travaillé, mais on ne pouvait atteindre ce but sans l'assistance de l'Officier public sous la garde duquel on supposait que tous les documents qui y avaient rapport devaient se trouver.

Cet Officier dont la coupable négligence et les procédés irréguliers entraîneront la ruine de beaucoup de personnes qui se croient dans la possession assurée, de belles terres, et qui nécessairement est fréquemment devenu le sujet de mes plaintes dans la décharge de mes devoirs officiels a été dès le principe occupé dans son Bureau avec un honorable Membre du Comité et avec un Avocat pratiquant au Barreau, a choisi des matériaux pour maintenir cette accusation, le résultat de ces travaux fut qu'on communiqua au Comité de l'Assemblée qui siégea en 1835 des documents fabriqués qui ne m'avaient jamais été communiqués comme on l'a prétendu, et la suppression d'un document qui aurait démenti clairement le vrai caractère de toutes ces transactions telles que je les ai expliquées. Ce document est un compte d'honoraires rendu à l'Arpenteur Général en Octobre, 1824. Il est possible que l'honorable Membre du Comité, ne connut pas cette circonstance alors, ni les communications faites par le Gouverneur depuis ce temps y référées, de manière qu'il était absolument nécessaire au Comité, d'en appeler à l'Arpenteur Général, pour une explication.

Ayant répondu aux charges portées contre moi, en ma qualité d'Agent des Townships, je procéderai maintenant à l'explication de quelques points dans une accusation d'une nature plus grave, et dans laquelle on a essayé d'inculper l'Administration précédente—Il est dit, "que nonobstant que Mr. Felton, connu la résolution du Gouvernement de Sa Majesté, de restreindre les octrois (aux enfans de Mr. Felton,) à un tiers des terres pour lesquelles il avait fait application, il s'est prévalu de son caractère officiel, et en effet a repris—senté qu'en vertu de la Dépêche en réponse a sa requête il avait droit à l'octroi de toutes les terres par lui réclamées—et il est de fait qu'il s'est procuré des Lettres Patentes sous le Grand Sceau, lui assurant la propriété de toutes les terres qu'il demandait," et "Mr. Felton n'aussi frauduleusement exigé et reçu un octroi de 10,000 acres de plus qu'on avait intention de lui accorder et il les retient jusqu'à ce jour."

Toute la première partie de cet avancé est composée de faits faussement représentés. Ma requête fut présentée à Sir James Kempt, avant que la Dépêche du Secrétaire d'Etat ait été reçue; Sir James référa ma requête au Secrétaire d'Etat, et après l'avoir présentée je ne pris aucune autres démarches pour avancer l'octroi des Lettres Patentes. Toutes les procédures subséquentes, a la réception de la Dépêche du Secrétaire d'Etat, contenant son refus d'accorder toutes les terres demandées, furent faites par le Secrétaire Civil de Sir James Kempt, sans aucune participation de ma part.

Ces circonstances sont si amplement détaillées dans la correspondance qui a été soumise à l'Assemblée, qu'il est surprenant que le Comité ait hussardé un avancé qui se trouve complètement contredit par la correspondance en question.

Assurément je ne peut qualifier de recevoir frauduleusement un octroi, le cas où la partie recevant l'octroi, n'a exercé aucune influence, le fait est que pendant l'Administration de Sir James Kempt, je n'avais aucune relation officielle avec les procédures qui avaient rapport à l'octroi des Lettres Patentes, et ce n'est qu'après avoir été requis de payer les honoraires, que j'appris que le *draft* des Patentes avait été envoyé au Bureau du Secrétaire Provincial, s'il m'eût été possible d'exercer aucune influence pour obtenir des Lettres Patentes différentes de celles qu'il était de l'intention du Gouverneur de m'octroyer, il eût nécessairement fallu que ce fut de concert avec le Procureur du Roi. L'Honorable James Stuart, était Procureur du Roi à cette époque, et si il était nécessaire, le témoignage de ce Monsieur pourrai être produit, pour établir qu'il fut chargé par le Secrétaire Civil, (Colonel Yorke,) d'en préparer le *draft* qui fut envoyé à cet Officier, par lequel il fut transmis au Secrétaire de la Province pour être grossoyé.

Quant aux terres qui sont encore en ma possession par le manque de l'administration précédente, d'avoir fait émaner un *Writ* de Scire Facias, je dirai seulement que je n'ai offert aucune résistance aux mesures qu'il a plu au Gouvernement d'adopter. Probablement que le Procureur du Roi, a trouvé bon de ne pas suivre la marche que recommande le Comité, et les procédures subséquentes sont toutes de nature a conserver le bien public et a mettre à effet les instructions du Secrétaire d'Etat.

Je conclurai en observant que le public étant maintenant en possession de la correspondance qui a rapport à ce sujet, pourra en comparant les faits qui y sont énoncés, apprécier les motifs qui ont guidés le Comité en faisant le rapport en question.

WILLIAM B. FELTON,

Québec, 25e Janvier, 1836.